une seule matinée formeraient un tapis de papier de 130 kilomètres de long sur 60 centimètres de large. On pourrait marcher d'ici à Amiens sur ce ruban calossal.

UNE NOUVELLE CREATION

L'Illustré littéraire : « LE DIMANCHE : : : : : : : : DE ROUBAIX-TOURCOING » : : :

Le goût du public, qui veut de plus en plus voir appuyer d'exemples et d'images les informations qui lui sont données, les perfectionnements de la photogravure ont incité, dès la libération, la direction du JOURNAL DE ROUBAIX à prendre une nouvelle initiative, qui allait obtenir immédiatement un complet succès: la création d'un hebdomadaire illustré et littéraire, le DIMANCHE DE ROUBAIX-TOURCOING. Le nouvel organe, qui a d'abord publié l'histoire illustrée de notre région pendant l'occupation allemande, complète le quotidien par une large illustration de tous les événements d'actualité et surtout des faits locaux ; par la publication de nombreux romans, nouvelles et contes choisis, de recettes de tous genres, de notes humoristiques, dont sont friands lecteurs et lectrices. Cet intéressant et divertissant journal était attendu, car il devint vite populaire. Il a pris aujourd'hui, sous la direction personnelle de M. Jean Reboux, avec sa « Page de la Famille », sa chronique illustrée du cinéma, un nouvel essor. Son tirage atteint 20.000 exemplaires.

Une ORGANISATION EXEMPLAIRE

TRADITION — PROGRÈS : : : : :

L'organisation des services d'un grand organe quotidien comme le JOURNAL DE ROUBAIX est une chose extrêmement complexe. Si ces rouages de précision fonctionnent avec une telle perfection, c'est qu'ils ont été minutieusement étudiés au fur et à mesure du développement de notre organe. Si le JOURNAL DE ROUBAIX *est si intimement adapté aux goûts et aux besoins de ses lecteurs, c'est qu'il a grandi avec Roubaix, avec Tourcoing,* c'est qu'il s'est associé à leur épanouissement. Si sa ligne de conduite est toujours si droite, si sûre, c'est que la tradition de ses fondateurs est toujours la règle souveraine. Tradition vivante qui enseigne l'esprit plutôt que la lettre et qui est la source de tous les progrès. Ce ne sont pas seulement ceux qui portent aujourd'hui si noblement le nom des Reboux qui maintiennent cette tradition. Les anciens collaborateurs, que le JOURNAL DE ROUBAIX s'honore de compter nombreux, l'enseignent par la parole et, mieux encore, par leur vivant exemple, aux jeunes. Le JOURNAL DE ROUBAIX est aussi un peu leur œuvre. L'un d'eux, qui fut le bras droit d'Alfred Reboux et qui symbolise leur exemple à tous, M. Alfred Messiaen, secrétaire général de la Rédaction, remplit avec la même conscience et la même maîtrise, depuis plus de quarante-quatre ans, sa tâche difficile.

.·.

L'unité et la continuité étant ainsi assurées, on comprend que le JOURNAL DE ROUBAIX soit devenu une véritable institution, une Maison dans le haut sens du mot, dont l'esprit répond à celui de ses lecteurs, de ses amis.

C'est ce qui fait leur attachement.

SUCCÈS OBLIGE ! : : : : : : :

Que les lecteurs du JOURNAL DE ROUBAIX veuillent donc bien considérer l'heureux événement d'aujourd'hui non comme un achèvement, non comme un point d'arrêt, si honorable soit-il, mais comme un point de départ vers de nouveaux progrès pour leur satisfaction.

Succès oblige !

André TAVERNIER.

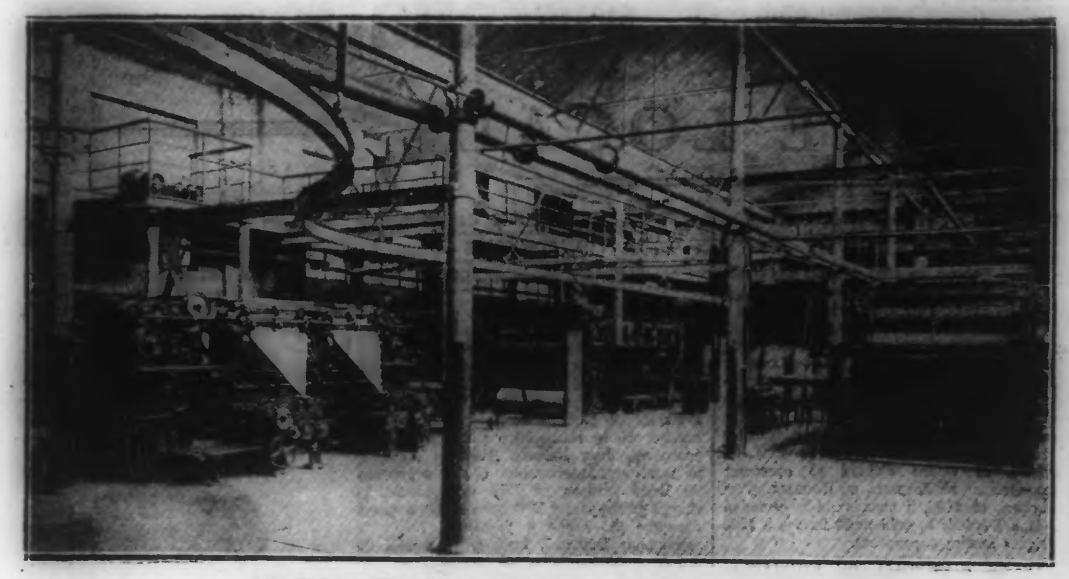

LES TROIS ROTATIVES DOUBLES DU *JOURNAL DE ROUBAIX*

Lisez aujourd'hui notre nouveau feuilleton :

Le Parc aux Oiseaux bleus

par Charles FOLEY

LIRE PAGE 4.

LA TCHÉKA CONTINUE SES EXÉCUTIONS EN MASSE

D'après un télégramme reçu de Moscou, on informe de Varsovie qu'un attentat a été commis sur la personne du président du Conseil économique. Le meurtrier aurait manqué son coup, mais serait parvenu à s'échapper.

De son côté, la Tchéka poursuit ses exécutions. Un ancien général, chef d'état-major, a été fusillé. Plusieurs demandes formulées par d'anciens officiers tsaristes ont été rejetées.

En Ukraine, de nouvelles condamnations visant des officiers ont reçu leur exécution sans délai. Le gouvernement de Moscou, en raison de la situation incertaine, a accordé des pleins pouvoirs à la Tchéka jusqu'au 15 septembre, malgré les protestations de M. Tchitchérine.

AU MAROC

3.000 chefs de famille de l'Atlas font leur soumission

Rabat, 25 Juin. — Une manifestation significative vient de se produire à Inintanout, petit poste avancé au pied de l'Atlas, sur la piste de Marrakech à Agadir, par Bigoudine. On sait que le grand massif montagneux compris entre cette piste et la piste de Kashak-Goundafa est resté, jusqu'à présent, impénétrable ; les tribus qui l'habitent conservaient envers le maghzen une attitude dissidente passive, qui se traduisait par des agitations périodiques.

Cinquante membres réunis à Inintanout parlaient au nom des trois mille chefs de famille et ont fait leur soumission.

Leur demande marque une étape importante dans la pénétration de l'Atlas, étape qui mérite d'être soulignée car elle a été réalisée sans menace d'intervention à main armée.

AU CONSEIL DES MINISTRES

La grève des examinateurs au baccalauréat

M. Edouard Herriot, ministre de l'Instruction publique, a mis le Conseil au courant des conditions dans lesquelles se poursuit l'examen du baccalauréat par suite du refus de collaboration opposé par des professeurs de l'Enseignement secondaire au moment même où le gouvernement déposait devant la Chambre une demande de crédits pour le relèvement des traitements des fonctionnaires.

Les examens écrits se sont passés normalement. Il est pris pour les examens oraux toutes dispositions utiles. Le service de baccalauréat n'étant que facultatif pour les professeurs de l'enseignement secondaire, le ministre a convoqué, pour le 30 juin, le Conseil supérieur de l'Instruction publique qui doit être légalement entendu sur ces questions. Il lui soumettra un décret permettant d'élargir la composition des jurys et d'assurer en toutes circonstances le recrutement des examinateurs.

Le Congrès interfédéral des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants A ROUBAIX

Les travaux de la première journée. — La réception des congressistes par la municipalité. — La visite de l'exposition de la rue de l'Hospice

Le Congrès Interfédéral des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants du Nord de la France a continué ses travaux durant la journée d'hier.

Avant de rendre compte des importantes résolutions prises au cours de cette deuxième journée de congrès, nous donnons ci-dessous le résumé des débats tenus par le congrès des mutilés dans la soirée de vendredi.

CONGRÈS DES MUTILÉS

Suite de la première journée

Continuant l'examen de la situation des aliénés de guerre, sous la présidence autorisée de M. Vincent, la commission adopte à l'unanimité, un vœu prévoyant la création d'une section spéciale d'aliénés de guerre dans les asiles de Bailleul et d'Armentières.

Sur la proposition de M. Vincent, l'assemblée vote ensuite en bloc la réédition des vœux déjà adoptés à l'assemblée générale de Cassel, ainsi que ceux émis en 1926 concernant les soins médicaux gratuits.

La Commission examine et adopte encore de nombreux vœux tendant à améliorer la situation des pupilles de la nation en ce qui concerne les bourses d'enseignement et les subventions d'entretien allouées à ces pupilles.

Il demande entre autres que d'une manière générale les crédits affectés aux Offices des victimes de la guerre soient sujets à fluctuation (augmentés ou diminués), suivant les coefficients du coût de la vie et que les bases établies pour déterminer les ressources maxima suivent les fluctuations.

Au sujet des appareils orthopédiques fournis par les centres d'appareillage, l'assemblée reprend et adopte de nouveau les vœux émis en 1926.

La question des habitations à bon marché est ensuite examinée.

M. Vincent, qui a étudié à fond cette question en collaboration avec M. Vandendriessche, en fait un clair exposé.

L'élévation du taux d'intérêt à 3.50 % est très sensible, dit-il, et rend difficile la continuation de l'œuvre en rendant les prix prohibitifs. On n'aurait pas dû toucher à l'économie de la loi Ribot; on aurait dû laisser le taux de 2 %, c'est pourquoi M. Vincent propose un vœu tendant au retour à l'intérêt de 2 %, faisant remarquer le ralentissement de la construction à bon marché. Le président de la commission propose de soumettre le vœu aux parlementaires, et que lecture en soit faite à M. le Ministre des Pensions.

Le Groupe des Mutilés de Tourcoing a émis un vœu à peu près analogue; il se rallie à celui de M. Vincent.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Le Congrès émet enfin un vœu en faveur des veuves de guerre, demandant qu'à la majorité des enfants, une veuve de guerre ait le même abattement à la base sur l'impôt sur les revenus qu'un ménage complet.

De même, un vœu tendant à ce que les allocations journalières accordées aux veuves de guerre tuberculeuses soient accordées aux veuves atteintes de cancer, ou autres maladies graves.

La Commission reprend en outre, les vœux déjà votés en 1926, concernant l'assistance aux tuberculeux et blessés nerveux.

UN DES STANDS DE LA REMARQUABLE EXPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA RUE DE L'HOSPICE

LA DEUXIÈME JOURNÉE

Les Commissions au travail

Chez les Anciens Combattants

Première Commission. — La première commission s'est réunie à 9 h., sous la présidence de M. Maurice Olivier. Prennent place au bureau : MM. Lepoivre, président des A. C.; Robyn, président de la Fraternelle ; Dufour, secrétaire général et Laurent, président de l'Association des fonctionnaires.

On aborde aussitôt la question de l'Office des Combattants et de la Retraite du combattant.

M. Maurice Olivier donne lecture d'un rapport sur l'institution de l'Office national du Combattant. L'assemblée après un court échange de vues, adopte le vœu suivant :

La Fédération des A. C. du Nord réunie en Congrès, à Roubaix, demande que ne soit plus différé la publication du décret instituant l'Office National du Combattant dans le cadre étudié par la Commission spéciale réunie par le Ministre des Pensions.

Que les 40 membres nommés à l'Office National par le Ministre des Pensions, soient comme pour les Comités départementaux, titulaires de la carte du combattant ou avoir été dégagé de toutes obligations militaires au 2 août 1914 ou avoir été déclaré inapte à faire campagne.

Un autre vœu concernant les anciens combattants français résidant en Belgique est également adopté.

Deuxième commission. — La deuxième commission ouvre sa séance sous la présidence de M. Olivier. Rapporteur, M. Delecluse.

Le rappoarteur donne lecture d'un rapport sur la question de la retraite mutuelle des A. C., dont il explique l'organisation et le mécanisme.

Après une courte discussion l'assemblée adopte les vœux suivants:

« La Fédération des A. C. du Nord,

» Affirmant à nouveau le nouveau principe de la Retraite du Combattant demande que la loi sur les Assurances Sociales tienne compte du temps passé au front par les A. C. »

Quatrième commission. — Président, M. Arquembourg. Le vœu suivant est adopté à l'unanimité:

« Les A. C. demandent que le maximum de 1.060 fr. actuellement autorisé pour la Retraite Mutuelle du Combattant, soit porté à 6.000 fr. avec subvention d'Etat de 25 % jusqu'à concurrence de ce chiffre. »

CHEZ LES MUTILÉS, RÉFORMÉS ET VEUVES DE GUERRE

La séance est ouverte à 9 h., sous la présidence de M. Desorbaix, président de la première commission.

M. Desorbaix dit que c'est pour lui un grand honneur d'être appelé pour la sixième fois à présider aux travaux de la Commission qui doit examiner les vœux relatifs à la législation des pensions et au contentieux des pensions.

Il fait un délicat éloge de M. Vincent dont tous admirent la maîtrise et la fermeté, alliée à une grande compétence.

M. Desorbaix déclare ensuite qu'il ne s'agit pas d'émettre des vœux nouveaux à jet continu, et qu'avant d'aborder de nouvelles questions, il faut traiter à fond les anciennes, c'est-à-dire obtenir d'abord la réalisation des vœux précédemment votés.

C'est ce qu'a fait la veille la première commission et il l'en félicite.

Les congressistes se séparent ensuite en commissions, pour une nouvelle séance d'étude.

Première Commission. — Président: M. Desorbaix; secrétaire: M. Mabille de Poncheville.

Après une allocution d'ouverture de M. Balavoine, M. Desorbaix passe en revue les vœux émis en 1926 et qui peuvent se diviser en quatre groupes: intangibilité du principe dont s'est inspirée la loi des pensions; réajustement des pensions; présomption d'origine et point de départ légal de la pension.

Quelques observations sont échangées et le vœu suivant est adopté à l'unanimité:

« La Fédération réclame avec plus d'énergie que jamais le réajustement des pensions. Elle s'élève contre toute tentative de catégorisation des victimes de la guerre qui serait tentée à propos de ce réajustement. Elle fait confiance au Comité d'action pour réclamer le taux correspondant au coût de la vie. »

Au sujet du point de départ légal de la pension le vœu suivant présenté par M. Langlois est également adopté à l'unanimité.

Il demande que le point de départ logique du pourcentage accordé pour la défiguration soit celui du passage devant la première Commission de réforme, et non du 6 mars 1925, date du décret arrêté suivant accord entre les pensions et les finances.

Le Congrès demande ensuite le vote rapide, par le Sénat, du projet de loi sur les pensions de réversion à toutes les veuves de pensionnés, et adopte un vœu tendant à ce que tous les ascendants de ceux qui sont « morts pour la France » ou ont été réformés avec une invalidité de 100 % avec bénéfice de l'art. 10 de la loi du 31 mars 1919 aient droit, sans condition de résidence, d'âge ou de fortune, à une pension.

Le Congrès réclame le vote rapide d'une loi assimilant au point de vue de la législation des pensions aux combattants et ayants-droit des combattants de la Grande Guerre 1914-1918, les mutilés, réformés, veuves, ascendants et orphelins, des soldats ayant combattu pour la France, quels qu'aient été la qualification donnée aux opérations auxquelles ces militaires ont participé et le territoire où elles ont eu lieu. (Principe de la proposition de loi Ricolfi) et demande également l'amélioration des conditions d'hospitalisation des candidats à pension à l'allocation, mis en observation par la Commission de réforme.

L'examen des vœux de 1926 et propositions connexes étant terminé, le président met aux voix un certain nombre de résolutions présentées par des membres de la Fédération. Elles sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

LA MUNICIPALITÉ REÇOIT LES CONGRESSISTES

A l'issue de cette séance d'études, les congressistes se sont réunis dans la salle Pierre-de-Roubaix, où ils ont été reçus par M. Lebas, maire de Roubaix, entouré de ses six adjoints.

M. GIBON, au nom du Comité d'initiative du Congrès Interfédéral de la Fédération du Nord de la France des Associations de Mutilés, Réformés et Anciens Combattants, présente les dirigeants de ces deux Fédérations.

« Tous sont venus à Roubaix pour assister aux travaux du Congrès. Je souhaite qu'ils emportent de leur séjour dans notre ville le meilleur souvenir et que les résultats de nos délibérations soient fructueux et apportent aux anciens combattants et à toutes les victimes de la guerre les satisfactions qu'ils réclament avec fermeté, mais sans aucun esprit de surenchère. »

Il exprime sa gratitude au Maire de Roubaix et à l'Administration municipale pour la collaboration qu'ils ont apportée à l'occasion de ce congrès.

En terminant, M. Gibon offre au nom de ses amis une superbe gerbe de fleurs à M. Balavoine, dont il fait un vibrant éloge.

De son côté, M. Desruelles présente une seconde gerbe à M. Lepoivre, président du congrès qui, très ému, lui donne l'accolade.

M. BALAVOINE prend à son tour la parole en adressant ses plus vifs remerciements à l'Administration municipale.

En poursuivant dans la plus absolue justice, la recherche des solutions les plus équitables, dit-il, les mutilés de guerre ont conscience d'associer à leur sort les mutilés du travail, leurs frères. Et à ce titre, Roubaix ne pouvait rester indifférente à nos travaux.

Déjà on entrevoit que le statut des mutilés de guerre jettera sur celui des mutilés du travail un jour nouveau, puisque l'on songe à s'inspirer de la législation de ceux-là pour corriger celle de ceux-ci.

Et il termine en affirmant sa gratitude à la population Roubaisienne et à sa Municipalité.

M. LEPOIVRE, président de la Fédération des Combattants, déclare que ceux-ci apprécient comme il convient la réception que lui ménage aujourd'hui la Municipalité.

Réponse de M. Lebas

Le Maire de Roubaix est ému que c'était pour lui un devoir de recevoir les représentants des Associations d'Anciens Combattants et de Mutilés.

« Je suis sûr qu'avec l'état d'esprit que je vous connais, vous ferez ici du bon et utile travail.

» Lorsque vous avez parlé, tout à l'heure, des mutilés du travail, j'ai retrouvé cet esprit excellent qui vous anime et je vous en félicite.

» Vous êtes l'exemple de ce que peut l'union et l'association et s'il existe des associations nombreuses et agissantes, ce sont bien les vôtres.

» Vous avez déjà obtenu des résultats qui ne sont pas négligeables, mais des besoins nouveaux vous obligent à revendiquer de nouveaux avantages.

» Je suis sûr que de votre congrès sortiront des résolutions heureuses et je m'engage à les appuyer au Parlement. »

Un vin d'honneur a été ensuite servi.

LA VISITE DE L'EXPOSITION

A 14 h., après un déjeuner intime, les congressistes se sont rendus à la salle des Fêtes de la rue de l'Hospice, où ils ont visité en détail la remarquable exposition que nous avons décrite hier.

Après avoir signé, tour à tour, le « Livre d'Or » de la Fédération, ils se sont réunis de nouveau en Commissions à l'Hôtel de Ville.

Les étudiants Canadiens, de passage à Roubaix, étant venus eux aussi visiter l'exposition des travaux des victimes de guerre, ont été reçus par M. Robyn, président de la Fraternelle de Roubaix, qui leur a souhaité une cordiale bienvenue en une délicate allocution à laquelle a répondu un des délégués Canadiens. Nous donnons par ailleurs le compte-rendu de cette visite.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Congrès des Mutilés

Troisième commission. — La troisième commission commence ses travaux à 3 h. sous la présidence de M. Scrève, assisté de MM. Libotte et Penez.

La Commission examine la situation de certaines recettes buralistes

M. LEBAS, MAIRE DE ROUBAIX, ENTOURÉ DES CONGRESSISTES, PHOTOGRAPHIÉS SUR LE PERRON DE L'HOTEL DE VILLE

Le Congrès demande que les bénéficiaires de l'article 18. qui reçoivent un salaire régional, soient rémunérés au salaire national et jouissent des avantages des fonctionnaires titulaires.

Le Congrès, après avoir pris connaissance des projets de l'échelle dite Martin, proteste contre les différences de traitement qui existent entre les titulaires, selon qu'ils proviennent du recrutement civil ou des emplois réservés, et demande que le traitement soit identique pour chaque catégorie.

L'Association des Mutilés de Saint-Amand demande qu'en cas de suppression d'emploi, le mutilé soit maintenu dans la même région.

M. Lesur rend hommage à l'œuvre active de M. Scrève; il parle plus spécialement des vicissitudes des victimes de guerre employées à la reconstitution et des attaques dirigées contre elles. Il demande au Congrès de voter une protestation contre l'article du secrétaire-général du Syndicat National des Employés de Préfecture.

MM. Vincent et **Scrève** sont heureux de saluer l'intervention de M. Lesur; ils proposent de voter une motion:

« Le Congrès, ému par les attaques contenues dans le bulletin des Employés de Préfecture et le rapport de la section départementale de l'Union des Fonctionnaires victimes de la guerre, déclare qu'en toutes circonstances, la Fédération prendra la défense des bénéficiaires de l'article 18. et rappelle le respect dû aux victimes de la guerre. Elle déclare en outre, qu'elle imposera fermement sa volonté, de voir respecter l'esprit et la lettre de l'article 18 et de la loi sur l'emploi obligatoire. »

La Commission passe à l'emploi obligatoire. Le Président rappelle les vœux de 1926, et constate que la loi n'a pas encore reçu son application. Le Congrès adoptant ces vœux, demande que les mutilés reçoivent les mêmes salaires que leurs camarades non mutilés, de la même catégorie, et que la Commission de contrôle recherche les abus et les motifs des différences; qu'au besoin un texte législatif soit produit pour régler les rapports des ouvriers mutilés avec leurs employeurs.

M. Scrève ajoute que le règlement d'administration publique n'a pas encore été publié et propose au Congrès de demander des sanctions contre les fonctionnaires coupables de négligence et responsables du retard apporté à ces publications.

REUNION GENERALE des CONGRESSISTES

A l'issue de cette séance de travail, les différentes commissions du Congrès se sont réunies pour examiner les vœux qui devront être présentés demain, à la séance de clôture.

Le rapporteur général en donne lecture et les congressistes les approuvent à l'unanimité.

LE CONCERT SUR LA GRAND'PLACE

A 21 heures, un concert très réussi a été donné en l'honneur de nos hôtes, sur le kiosque de la Grand'Place, brillamment illuminé.

La façade de l'Hôtel de Ville, scintillant de mille feux, présentait un aspect vraiment féérique et, malgré le temps un peu froid, une foule assez considérable d'auditeurs avait envahi la Grand'Place.

Dirigée de main de maître par son distingué chef, M. Capelle, l' « Harmonie fraternelle et mutuelle des Anciens Soldats musiciens français et alliés » exécuta, avec sa perfection habituelle, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Ce remarquable concert fut beaucoup apprécié et applaudi de nos concitoyens.

LA JOURNÉE D'AUJOURD'HUI

Rappelons le programme de la dernière journée du congrès :

Service religieux: A 8 h., à l'église Saint-Martin et à la Synagogue, rue des Champs, 61; à 10 h. 30, au temple de l'Eglise Réformée de France, rue des Arts. Les parents des victimes de la guerre sont invités à y assister, le Comité d'Initiative y sera représenté.

L'arrivée de M. Maris: A 10 h. 45, rassemblement des sociétés, rue de la Gare, aux emplacements qui leur ont été indiqués.

A 11 h. 15, arrivée de M. le Ministre, qui sera reçu par les Comité Interfédéral et d'Initiative. Le cortège empruntera l'itinéraire suivant: Rue de la Gare, Grand'Place, Défilé devant les autorités en face de l'Hôtel de Ville, rues du Château, de l'Hôtel-de-Ville, et rue Neuve. Le cortège continuera pour se masser en quatre colonnes, face au Monument aux Morts, où M. le Ministre déposera une gerbe.

Le cortège se reformera ensuite jusqu'à l'Hippodrome, où seuls seront admis les congressistes, Mutilés et Combattants sur présentation de leur carte individuelle de sociétaire.

A 13 h. 30, banquet dans la salle des fêtes Pierre-de-Roubaix, à l'Hôtel de Ville.

A 15 h. 30, M. le Ministre et les autorités se rendront rue de l'Hospice, apposer leur signature sur le Livre d'or.

Départ de M. le Ministre à 4 h., gare de Roubaix.

La population Roubaisienne tout entière voudra témoigner sa sympathie aux mutilés et combattants, en pavoisant et surtout en assistant à la réception de M. le Ministre.

"Coin du Broutteux"

L'BONTÉ

Du 12 au 19 juin in Comité d'bienfaisance de Paris a organisé chin qu'in a appl'é « Semaine de la Bonté ».

D'après l'programme, y étot question d'faire pindant sept jours des manifestations publiques in faveur des malheureux qui s'ont droit à la bonté: enfants, femmes, vieillards, malades, prisonniers et animaux.

Comme de fut faite: des concerts y z'ont été donnés vin les prijons, d'z'erpas ont été servis à des malheureux, in a partagé des secours à des miséreux sans famille, des malades qui ont été visités vin les hôpitals y z'ont erchu des douceurs et in a fait des discours sus l'protection des animaux.

Cha ch'est ben; mais, inter nous, ch'n'est po foque pindant inne semaine qu'in devrot ête bon: ch'est durant tout l'année.

Min copagnon Nadaud avot pour devise: « C'est si bon d'être bon » et s'chanson de « Bonhomme », in vrai chef d'œuf, ch'étot ben sin portrait.

In n's'erpint jamais d'avoir été trop bon et y vaut graminit mi avoir l'renom d'in bongit qu'd'in mordreux.

Tcheu souvenir qu'in a des ceux qui n'sont po charitables, des égoïsses, comme in dit, qui n'busittent foque à eusses?

Sti qui est toudis ma, qui a in mauvais caractère, in n'peut po l'sintir; in aime mi vir ses talons qu'ses pointes, in n'le tréquente po. Ben du contraire, sti qui est bon, qui n'est po graignard, qui a in bon fond, ch'est avec plaiji qu'in tra in s'compagnie. Et tchan qui vint à disparaite, nou po seulemint y est crgretté, mais y n'a qu'inne parole pou vanter sin bon tcheur et ses qualités.

Et vin les temps, sti qui volot avoir inne belle enseine au d'seur de s'porte pou rattirer du monde y mettot: Au Bon Pasteur, Au Bon Louis, Au Bon Fraisier, Au Bon Marché, Au Bon Fermier, Au Bon G'nèfe et d'z'autes et acore d'z'autes.

Pou vous dire que bon ch'est l'esstra, ché été l'surnom des rojals tel que Philippe le Bon et j'ajouterai même que ch'est l'suprènin ru qui est porté pa l'Créateur qu'in appelle l'Bon Di.

J'ai souvenance que, rapport à chin qui est bon, y avot in buveu qui dijot que l'bon vin coudut au Paradis. V'la qu'minit qui rincourtot sin conte: l'bon vin fait l'bon sang, l'bon sang fait de l'bonne humeur qui nous donne des bonnes pinsées. Inveuc des bonnes pinsées in n'peut faire que des bounes actions qui nous conduttent tout drot in Paradis.

Ch'est toudis l'bon qui ervint par deseur, tout d'pus l'queminchemint d'nou vie jusqu'à la fin. Au preume, in dira: ch'est in bon afant. Pus tard in dira, ch'est in bon gin. Et in finira pas dire: ch'est in bon vieux.

Après papa et maman, chès premires paroles qu'in mioche y gazouille, est c'que chin qui sait dire l'pus volontis ch'n'est po bonbon?

Rapport à cha, l'Broutteux qui a d'ja paru in chucolat, in pain d'épices, in bablutes, le v'la cuch'teur in bonbons.

Pure vérité; y a les bonbons du Broutteux rinfermés vin des boîtes que ch'est véritabelmint inne curiosité. Sus l'deseur y a l'portrait du Broutteux et les armes d'sin P'tit Coin. Et par desous y est récrit que ch'est l'pus agréable souvenir du poète tourquennois. In pus que d'cha, y a inne pasquille ou ben inne chanson vin chaque boîte.

Et vous savez, les bonbons ch'est tout chuque et tout pénincke; in avalerot s'lanque avec à forche qui sont bons!

Tertus et s'femme y porra s'in régaler; j'dis tertus et s'femme pas'qui n'a po foque l'z'afants qui aim'tent les chucates et j'ai ben ri d'in plan qui a arrivé inveuc inne tablette.

Faut s'attinte que ch'étot l'jour d'in grand pèlerinache à l'Marlire. Y faijot inne cuteur! ouh! iou, iou; pas'que vin les temps y avot d'z'autes saisons qu'euch'teur; in mettot sin capeau d'palle au mos d'mai et in n'le rotôt pus avant l'mos d'septembre.

Vous coperdez ben, que cha soche in pèlerinache ou ben inne aute solennité, y arrivé toudis in p'tit saquo d'comique. V'la chi inne affaire qu'ill' a arrivé à inne Madame que sans citer sin nom y n'a po d'misère.

Ill' s'in va à in pèlerinache d'u qui avot inne foultitude de pèlerins et d'pèlérines et, pou n'po avoir faim, à l'fos qu'cha arot duré trop lommint, ill' met vin s'poche inne tablette de chucolat.

L'pèrinache arrivé à Marlire, in ajoque in bon momint et cheulle Madame qu'ill' se trouvot in plein solé, vin in indrot rimpli d'monte, ill' queminchot à avoir s'lanque qu'ill' papète, ill' prind parole avec inne vijinne:

— Y fait caud, énan, Madame?....pûh!... fûû... ah! ia, ia, fûh!... Vous n'roulez pas in p'tit morceau d'chucolat?... j'ai ichi inne tablette à m'poche... fûû!... pûû!

— Mais non, merci; vous êtes bien aimabe... foû!... poûh!

— Ebé, mon Di!... d'u qu'ill' est m'petite tablette de chucolat?... je n'le trouve pus vin m'poche... fûh!... qui qu'c'est qui l'aurait bien pris?

— Ah! vous savez, dans les foules de monde, y n'd'a toujours qui n'en profitent... foû! ...poûh!...

Et v'la l'Madame à s'tablette qu'ill' ressuie sin visache invenc sin mouche toudis in faijant pûû!... fûû!

Mais, jour de la vie! wetti comme tous les gins y s'mettent à rire!... J'pinse ben: l'Madame ill' avot in vrai visache in chucolat. L'tablette avot fondu vin l'mouche et ill' avot ressuyé sin visache inveuc... Faut po d'mander tcheu tableau!... Et po moyen d'savoir bougi ses bras pour s'netti... Y n'd'avot sus l'debut d'sin nez... sus ses poupires... tout partut... ill' faijot bas avec s'lanque tout à l'intour de s'bouque, mais y avot in p'tit morceau sus l'debut d'sin nez, ill' ne savot po l'attraper; s'lanque ill' n'allot po jusqu'à lu...

Les pèlerines y riottent à bas bruit... à bâtonnié... in serrant leur in... C'étot inne belle péntomine!

Jules WATTEEUW.